



JOURNÉE NATIONALE

à la mémoire des victimes
des crimes racistes et antisémites
de l'État français et d'hommage
aux « Justes » de France

Gare de Nice

Quai N°1 – 06000 Nice

30ans
COMITÉ FRANÇAIS
POUR YAD VASHEM

LA MÉMOIRE A DE L'AVENIR

1989 • 2019

« Le 16 juillet 1942,
la France, patrie de Lumières,
patrie des Droits de l'Homme, terre
d'accueil, terre d'asile, la France ce jour-là
accomplissait l'irréparable. Manquant
à sa parole elle livrait ses protégés
à leurs bourreaux. Nous conservons
à l'égard des déportés juifs de France
une dette imprescriptible. »

Jacques Chirac, le 16 juillet 1995
au Vélodrome d'hiver.

N'oublions jamais



LE TITRE DE « JUSTE PARMIS LES NATIONS »

Par une loi du 19 août 1953, le jeune État d'Israël crée à Jérusalem l'Institut Commémoratif des Martyrs et des Héros de la Shoah –Yad Vashem–, un nom tiré du Chapitre V du Prophète Isaïe :

« Et je leur donnerai dans ma maison et dans mes murs un mémorial (Yad) et un nom (Shem) qui ne seront pas effacés ».

Dans le même temps, en reconnaissance, pour les personnes non juives qui, au péril de leur vie, ont aidé des juifs persécutés par l'occupant nazi, il crée la distinction de « Juste parmi les Nations ». Depuis 1963, une Commission présidée par un Juge de la Cour Suprême de l'État d'Israël est chargée d'attribuer ce titre qui est la plus haute distinction civile de l'État d'Israël.

LES RAFLES EN FRANCE

La collaboration de l'État Français avec l'occupant nazi fut d'emblée active. Dès septembre 1940, les autorités françaises recensent les juifs étrangers en zone occupée. La promulgation du « statut des juifs » du 3 octobre 1940 aggravé en juin 1941 et la création du Commissariat aux questions juives en mars 1941 faciliteront la traque et la persécution des juifs français et étrangers.

Le 14 mai 1941, la rafle dite du « billet vert » permet l'arrestation de 3 710 juifs étrangers; ils sont internés dans les camps de Pithiviers et Beaune la Rolande. Du 20 au 25 août 1941, 4 232 hommes juifs dont 1 500 français sont arrêtés et internés à Drancy. Le 12 décembre 1941, 743 juifs « notables » sont internés au camp de Compiègne.

L'année 1942 voit la mise en œuvre de « la solution finale » en France. Le premier convoi de déportation part de Compiègne pour Auschwitz le 27 mars 1942 avec 1 112 déportés. Le 2 juillet 1942, René Bousquet, secrétaire d'État à la Police signe l'accord Oberg. Il prévoit la déportation de 100 000 juifs pour 1942 et charge la police française de l'arrestation des juifs dans la zone nord et dans la zone sud.

Pierre Laval propose aux allemands la déportation des enfants de moins de 16 ans; elle sera réalisée dans des conditions effroyables.

À Paris la rafle du Vel d'Hiv des 16 et 17 juillet 1942 conduit à l'arrestation de 13 152 juifs dont 5 919 femmes, 3 118 hommes et 4 115 enfants.

Le 26 août 1942, par un accord de collaboration policière, le gouvernement de Pétain accepte de livrer 10 000 juifs de la zone sud. Des rafles conduites par la gendarmerie française sont opérées un peu partout en province, à Bordeaux, Limoges, Lyon, Montpellier, Nancy, Tours, Rouen, Toulouse...



HISTOIRE DU SAUVETAGE

Intervention d'Annette Maurice, fille de Germaine et Alban Fort

« Maintenant que mes parents nous ont quittés, c'est à moi que les enfants sauvés téléphonent pour garder le contact entre nos deux familles. Ils disent tous que les années passées au *Rayon de Soleil* avaient été calmes, ils s'y sentaient protégés et aimés. »

Germaine et Alban Fort, un couple catholique de Cannes, fondent en 1935 *Rayon de Soleil*, un établissement pour enfants orphelins ou sans foyer, accueillant aussi des enfants juifs chassés d'Allemagne par la montée du nazisme. Pendant la guerre et au mépris du danger, le couple Fort accepte d'abriter de jeunes orphelins juifs.

Ces opérations de sauvetage sont organisées par les Abadi, un couple juif de Nice, qui bénéficie du soutien actif de l'évêque de la ville, Paul Rémond (nommé Juste en 1991). C'est ainsi qu'en novembre 1942, Germaine et Alban Fort accueillent 33 enfants juifs au *Rayon de Soleil*. Ces derniers fréquentent l'école et obtiennent leur certificat d'études primaires.

Julien et Georges Engel sont également sauvés grâce au *Rayon de Soleil*. Leurs parents, des Juifs de Pologne, ont vécu plusieurs années en Allemagne avant d'émigrer en Belgique au début des années trente.

Après l'invasion du pays en mai 1940, ils gagnent Nice où ils ont de la famille.

En novembre 1942, les Allemands étendent leur occupation à toute la France, mais Nice est placée sous contrôle italien. Les Engel tentent de s'enfuir en Suisse : arrêtés, ils sont expédiés au camp de concentration de Rivesaltes. Séparés de leurs parents, les enfants sont envoyés deux semaines plus tard dans un foyer près de Toulouse puis retournent chez une tante à Nice au début 1943.

En septembre de la même année, les Allemands prennent le contrôle de la ville et commencent à pourchasser tous les Juifs – non seulement étrangers mais aussi français. La tante des enfants est arrêtée par les gendarmes français. Julien et Georges, une nouvelle fois sans abri, arrivent au *Rayon de Soleil* grâce à un voisin compatissant et au réseau Marcel soutenu par l'évêque Rémond. Serge Cymerman, lui aussi, doit la vie à Germaine et Alban Fort. Après l'arrestation de son père, déporté à Auschwitz, il vit au foyer à partir de janvier 1944 et jusqu'à la Libération sous le nom de Serge Castel. Après la guerre, nombre d'enfants resteront en contact avec les Fort.

Le 28 février 1985, Yad Vashem Institut International pour la Mémoire de la Shoah a décerné à Germaine et Alban Fort le titre de Juste parmi les Nations.

Au 1^{er} janvier 2020,
plus de 4 100
Justes parmi Les Nations
ont été reconnus
pour la France

plus de 27 700
dans le monde



76 000 déportés juifs :
sur les 320 000 environ
qui vivaient en France en 1940,
76 000, dont 11 400 enfants,
ont été déportés.
3 943 seulement
sont revenus, mais parmi eux
aucun enfant.

LE COMITÉ FRANÇAIS POUR YAD VASHEM

Association loi 1901, créée en 1989, le Comité français pour Yad Vashem remplit plusieurs missions en soutien aux actions de Yad Vashem, Institut International pour la Mémoire de la Shoah, à Jérusalem.

Le Comité œuvre pour la reconnaissance des « Justes parmi les Nations » de France et travaille en partenariat avec les Instances locales, nationales et les élus pour faire connaître leur histoire et honorer leur mémoire. Il contribue également à la transmission de l'histoire de la Shoah, ainsi qu'à la recherche des noms des victimes assassinées et disparues.

Les actions du Comité reposent sur l'engagement et le travail de bénévoles, qui contribuent au bon fonctionnement et au développement de l'association. Il est représenté sur l'ensemble du territoire par des délégués régionaux, qui assurent notamment l'organisation des cérémonies de remise de médaille et l'animation du « **Réseau Villes et Villages des Justes de France** ».

Ce Réseau, initié dès 2010 au sein du Comité, a pour ambition de réunir les communes ayant nommé un lieu porteur de mémoire – rue, place, allée, jardin, square, stèle... – et d'aider celles qui veulent en ériger pour perpétuer le souvenir des « Justes parmi les Nations », ces femmes et ces hommes qui, au cours de la seconde guerre mondiale, au péril de leur vie, ont sauvé des Juifs en s'opposant aux persécutions antisémites.

Ces communes développent des actions mémorielles et pédagogiques pour faire connaître l'histoire de leurs Justes et transmettre aux jeunes générations les valeurs de solidarité, de courage et d'humanité portées par ces héros ordinaires. Dans les situations les plus dramatiques, ils ont prouvé que l'être humain peut s'opposer au pire.



**COMITÉ FRANÇAIS
POUR YAD VASHEM**

33 rue Navier 75017 Paris
Tél: 01 47 20 99 57

www.yadvashem-france.org



Avec le soutien de la:

**Fondation
pour la
Mémoire
de la
Shoah**